PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2021

Le mercredi quinze septembre deux mil vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le huit septembre deux mil vingt-et-un, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil à la mairie, sans présence du public, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents: Alain MARTY, Marie BELOMBO, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck

MERY, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien

DUREY, Joëlle CYPRYK DUVERNEUIL.

Absents excusés : Frédéric DELRIEUX, Sophie DAL'PAN (pouvoir à Claire GIRY-LATERRIERE), Michel TOMAS (pouvoir à Joëlle CYPRYK DUVERNEUIL).

Absent: Pierre CABOS.

Le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents et annonce les pouvoirs. Puis, le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h50.

Il demande ensuite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- complément d'information et décision pour l'aliénation d'une section d'un chemin rural au lieudit Les Forêts.
- remboursement à l'association Castel Animations du paiement de tickets de manège pour les enfants de la commune lors de la 'fête des Grenouilles'.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, Franck MERY est désigné comme secrétaire de séance par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Franck MERY

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal.

Joëlle DUVERNEUIL prend la parole pour annoncer plusieurs observations, entre autres que la rédaction des procès-verbaux est incomplète et imprécise, qu'une personne qui lit le procès-verbal ne peut pas le comprendre si elle n'a pas assisté à la réunion et que l'adjectif nombreux ou nombreuses a été trop souvent employé dans ce document. Elle affirme aussi que le projet du festival n'a jamais été approuvé contrairement à ce qui a été dit lors du dernier Conseil et que les procès-verbaux étaient mieux rédigés auparavant, ce à quoi le Maire lui répond que c'est toujours la même personne qui les rédige.

Puis, il arrête ce débat car un agent est nominativement mis en cause. En effet, tout litige opposant un élu ou tout autre administré à un agent municipal, ne peut en aucun cas être exposé devant l'assemblée du conseil municipal, car il relève exclusivement du pouvoir administratif et hiérarchique du Maire...

Le Maire indique que tout est enregistré et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil municipal.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à la majorité.

POINTS DELIBERANTS

1- DOSSIER CAUE : ETUDE DU BOURG : CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PISTE A ETUDIER

Le Maire rappelle les 3 pistes proposées par le CAUE dans son étude d'aménagement et de développement du centre-bourg à savoir :

- Piste 1 : polariser : continuer le développement actuel de château en confortant les trois pôles qui se sont créés et en amplifiant la fonction qui existe déjà dans ces trois lieux soit :
 - * le pôle commercial autour du rondpoint : on redessine l'entrée de ville en la rendant qualitative, avec installation de commerces minute, investissement sur le parcellaire ou sur les propriétés attenantes pour augmenter l'attrait commercial entourant ce pôle ; un parking commun est créé, une connexion est réalisée entre ces futurs commerces en redonnant sa place au piéton
 - * le pôle habitat et culture est renforcé : pour la partie congrégation : création de résidences pour personnes âgées et d'artistes dont les jardins pourraient servir à la fois à ces personnes et aux résidents. Les bâtiments près du pont pourraient être transformés en salle d'exposition.
 - Les bâtiments de la rue Dau Relu qui ne disposent pas de jardin pourraient être réhabilités en échoppes pour artisans,
 - * repenser la voirie sur cette partie : enlever le stationnement ventouses pour en faire des stationnements minute où aménager un espace public par la mise en place de terrasses.
 - * renforcer le pôle sportif : amplifier les équipements qui existent déjà au niveau du pôle sportif.
- Piste 2 : séquencer : inviter les gens à entrer dans le bourg par le biais de la création de séquences attractives qui s'enchainent en facilitant la circulation douce avec une priorité donnée à l'habitat dans le cœur du bourg
 - * une séquence paysagère : agrandir l'espace paysager autour de la halte tacot, sans voiture, avec suppression de la bretelle routière.
 - * une séquence support animation : notamment création d'un commerce à l'arrivée nord sur la rue principale qui est un emplacement stratégique.
 - * des séquences confortées en équipement : disposer de services complémentaires sur les séquences existantes notamment sur l'ancienne pharmacie y installer un local pour l'aide aux devoirs, créer un centre de loisirs près de la plaine sportive.
 - * priorité aux parcours piétons et vélos : notamment dans la traversée du bourg une seule voie régulée (sens prioritaire ou feu de circulation), sans stationnement, la mise en place d'une halte vélos près de la gare.
 - * une offre de logements variés : changement d'affectation d'un bâtiment (notamment le centre de loisirs) en logements de tailles variées et plus particulièrement la réalisation de T 1 et T 2, restructuration des logements situés rue du château.
- Piste 3 : recentrer : redynamiser l'ancien cœur de bourg en donnant un effet de rayonnement
 - *accentuer l'intervention sur le bourg ancien pour qu'il devienne un espace incontournable et vivant :
 - acquisition de l'intégralité de l'îlot situé entre l'impasse de la grave et les ruines de la maison brûlée pour y créer un restaurant et une terrasse
 - curetage total ou partiel des logements communaux rue du château pour création d'un petit stationnement enherbé, éventuellement d'une halle ou d'un petit commerce
 - création d'un sens unique dans la rue d'Angoulême et la rue du château ; ce qui permet de regagner de l'espace pour les piétons, pour des terrasses

- *créer des connexions fortes pour promouvoir le déplacement doux :
 - mettre en place un cheminement le long du ruisseau qui serait double : une première partie culturelle en lien avec le parc de la congrégation, une seconde partie sportive au niveau de la plaine de jeux ; il s'agit d'investir les berges sur toute la longueur et de permettre ainsi un complément du parcours santé.

*conforter le pôle santé:

- fermeture de l'espace halle pour créer des nouveaux locaux pour des activités médicales ou paramédicales.

Après avoir longuement, très longuement, discuté des trois pistes et de leurs conséquences, envisagé plusieurs possibilités dont certaines n'étaient pas proposées par le CAUE.

Les membres de l'assemblée sélectionnent des éléments des 3 pistes et décident d'en faire une synthèse qui sera transmise à tous les élus, pour avis, avant transfert au CAUE afin de les orienter sur les choix de la municipalité pour le centre-bourg, leur permettant ainsi de continuer leur étude.

Mise au vote: 0 contre, 1 abstention, adoption avec 16 voix pour.

2-REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Le Maire indique aux Conseillers municipaux qu'en matière de publicité et pré-enseigne, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) dont les objectifs ont été ainsi définis :

- lutte contre la pollution visuelle et lumineuse, préservation de la qualité paysagère du territoire, préservation des ressources et économies d'énergies en lien avec les objectifs du Plan Climat Air Energie territorial notamment.
- prise en compte de l'évolution législative et règlementaire notamment la Loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création ; architecture et au patrimoine.
- préservation des paysages et du patrimoine bâti, peu, voire pas, impactés par la publicité extérieure : secteurs patrimoniaux (sites patrimoniaux remarquables, abords de monuments historiques, sites classés et inscrits, etc.), les voies vertes, espaces hors agglomération, espaces agricoles, forestiers et naturels en lien avec l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Trame Verte et Bleue et Paysages du PLUi.
- préservation de la qualité du centre-ville de Périgueux et des centres bourgs de la communauté d'agglomération tout en maintenant une information de qualité dans ces secteurs.
- amélioration de la qualité des entrées de ville et des entrées d'agglomération, révélateurs de l'image du territoire.
- amélioration de la qualité des axes structurants qui concentrent de nombreuses publicités et pré enseignes en particulier la RN21, la D5, la D8, la D6089 et la D710.
- amélioration de la qualité des zones d'activités économiques et commerciales.
- dérogation éventuelle dans certains secteurs d'interdiction mentionnés à l'article L.581-8 du code de l'environnement pour l'implantation de publicités ou pré-enseignes supportée par le mobilier urbain.

ORIENTATIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En matière de publicités et enseignes :

- **Orientation 1** : Harmoniser les zonages des RLP existants et étendre la logique aux 37 communes couvertes par le règlement national
- **Orientation 2**: Réduire la densité publicitaire et le format publicitaire (principalement à Périgueux)
- **Orientation 3**: Limiter l'impact des publicités et pré enseignes scellées au sol en les interdisant ou en fixant des contraintes d'implantation lorsqu'elles seront autorisées (uniquement pour Périgueux)

- **Orientation 4**: Limiter l'impact des publicités et pré enseignes lumineuses (notamment numériques) en fixant une plage d'extinction nocturne et en règlementant ou interdisant le numérique dans certaines zones
- Orientation 5 : Harmoniser les publicités et pré enseignes supportées par le mobilier urbain

En matière d'enseignes :

- Orientation 6 : Éviter l'implantation d'enseignes à certains endroits (sur toiture, sur clôture, sur garde-corps, etc.)
- **Orientation 7** : Compléter par des règles architecturales, la règlementation nationale sur les enseignes parallèles au mur
- Orientation 8 : Réduire la place des enseignes perpendiculaires au mur en limitant leur saillie et leur nombre
- Orientation 9 : Limiter la place des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol en les encadrant lorsqu'elles font moins d'un mètre carré et en harmonisant leur format à l'échelle intercommunale lorsqu'elles dépassent un mètre carré (hauteur au sol, surface, largeur)
- **Orientation 10**: Limiter l'impact des enseignes lumineuses (notamment numériques) en fixant une plage d'extinction nocturne et en règlementant ou interdisant le numérique dans certaines zones
- Orientation 11 : Renforcer la règlementation en matière d'enseignes temporaires

Il est demandé de prendre acte de la présentation et des orientations générales du RLPI. Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le Maire annonce qu'un nouveau schéma d'implantation de bornes électriques lui a été proposé et qu'un rendez-vous sera fixé très prochainement pour étudier deux emplacements possibles : un à côté de la bascule puisqu'il y a un compteur et un au pôle médical où tout a été intégré et prévu.

Ce point est retiré des délibérations de cette séance et sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

4- ENQUETES PUBLIQUES: RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR

Le Maire rappelle les trois enquêtes publiques terminées :

a) Aliénation d'une section d'un chemin rural au lieudit Les Forêts :

Il s'agit là de compléter la délibération autorisant la cession d'une partie d'un chemin rural au lieudit Les Forêts à M. et Mme FAURE. En effet, M. et Mme MOSCAVIT sont également acheteurs d'une partie de ce même chemin rural.

Les formalités ayant toutes été accomplies et après enquête publique, il est demandé à l'assemblée d'ajouter la vente à M. et Mme MOSCAVIT.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Aliénation d'une section d'un chemin rural au lieudit Haut Mesplier :

L'enquête publique étant terminée, aucune observation n'ayant été répertoriée, le Maire demande que tous pouvoirs lui soient donnés pour signer les documents relatifs au changement d'assiette du chemin rural au lieudit Haut Mesplier, accepté par le Conseil municipal lors d'une précédente réunion, ainsi qu'à son adjointe pour signer l'acte administratif, quand le délai de recours des tiers sera passé.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

c) Extension du cimetière

Pour l'extension du cimetière, l'enquête publique s'est terminée le 31 août, il n'y a pas eu de remarque. Le Commissaire enquêteur n'a pas encore remis son rapport mais aucune observation n'a été enregistrée. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion puisque le rapport du Commissaire enquêteur sera rendu et le délai de recours des tiers de deux mois passé.

5-BUDGET POLE SANTE ET COMMERCIAL 2021: ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE - OUVERTURE DE CREDITS

Le Maire revient encore une fois sur le budget puisque le titulaire du compteur du cabinet médical n'est toujours pas changé et qu'une facture d'eau a encore été reçue.

Elle a été réglée par la commune qui doit être remboursée par l'encaissement du chèque de remboursement et l'ouverture de crédits suivante :

- à l'article 7788 : produit exceptionnel divers : + 58,21 € - et à l'article 60611 : eau : + 58,21 €

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

6-CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Maire annonce un contrat d'apprentissage sur deux ans pour un jeune qui prépare un BTS agricole filière aménagement paysager, avec un contrat d'alternance et un salaire brut mensuel sur sa première année de 668.47 € soit 43 % du SMIC puis, 51 % soit 792.84 € bruts la deuxième année. La convention sera signée avec le lycée agricole de Monbazillac.

Des aides pourront être perçues ; les conseillers posent des questions sur l'organisation de son temps de travail et le Maire demande d'approuver le salaire et d'entériner ce contrat avant de le soumettre à l'avis du Comité technique.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7-<u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU GRAND</u> PERIGUEUX

Le Maire rappelle que chaque année il y a mise à disposition du Gd Px d'un agent du service 'animation'. Il en profite pour indiquer que les ménages et d'autres prestations par la commune sont facturés directement au Gd Px.

Des précisions sont apportées sur l'emploi du temps de l'agent puis, le Maire demande l'approbation de cette mise à disposition pour 802 heures par an.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

8-BOULAZAC BASKET DORDOGNE : CONTRAT DE PARTENARIAT SAISON 2021/2022

Le Maire propose le renouvellement du contrat de partenariat avec le BBD pour quatre abonnements à tous les matchs, étendus aux matchs de championnat et de coupe, plus 30 places pour amener les enfants dans le cadre du contrat local d'aide à la scolarité (clas). L'abonnement est de 490 € TTC.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Le Maire rappelle que les places se réservent une fois et que, seulement dans le cas où elles sont disponibles le matin du jour d'un autre match, elles peuvent être encore utilisées par quelqu'un qui en a déjà bénéficié.

9-SYNDICAT MIXTE ISLE DRONNE VERN: PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE: RAPPORT 2020

Le Maire présente le rapport annuel, le dernier, de Isle-Dronne et Vern, ancien syndicat puisque maintenant c'est le syndicat Eau Cœur du Périgord qui a repris toute la gestion des deux syndicats Isle-Dronne et Vern et Vézère-Manoire, Vézère-Manoire + Périgueux, Périgueux ayant laissé le SMDE24.

Pour notre commune:

- 1 182 abonnés contre 1166 en 2019, une progression évidente vu le nombre de constructions bien que toutes n'aient pas été raccordées en 2020, certaines en 2021.
- la production du forage aux basses terres : prélèvement 2020 : 254 381 m3

la consommation a baissé : 252 083 m3 sur les 254 381 m3 mis à la vente. L'écart vient des fuites et des purges.

- la consommation moyenne par abonnement : 86 m3/an par rapport à 103 m3/an en 2019.
- la longueur de notre réseau 1 410 km, Coulounieix Razac,
- la redevance pollution n'a pas été augmenté
- les recettes 'vente d'eau domestique' : 2 473 287,82 € en 2020 contre 2 537 411,98 € en 2019 : 1 %
- le rendement du réseau de distribution : 70,19 %,

Il y a beaucoup de réseaux qui aboutissent à une maison où il n'y a pas assez de consommation donc, il faut faire des purges, sinon il y a développement de bactéries...

Il présente ensuite le tableau du coût pour un foyer moyen :

Secteur Coulounieix-Razac	1 ^{er} janvier 2020		1 ^{er} janvier 2021		
	Tarif unitaire (€/m³ HT)	Montant total pour 120 m ³	Tarif unitaire (€/m³ HT)	Montant total pour	Variation
Part collectivité		128,8		128,8	0,00%
Dont abonnement		54,3		54,3	0,00%
Dont consommation de 0 à 50 m ³	0,44	22	0,44	22	0,00%
Au-delà de 50 m³	0,75	52,5	0,75	52,5	0,00%
Part délégataire		144,36		146,34	
Dont abonnement		52,6		53,33	1,39%
Dont consommation de 0 à 50 m ³	0,291	14,55	0,295	14,75	1,37%
Au-delà de 50 m³	1,103	77,21	1,118	78,26	1,36%
Organismes publics		54,22		56,2	3,65%
Dont PRE ⁽¹⁾ (Agence de l'Eau)	0,0938	11,26	0,1033	12,4	10,12%
Dont LCP ⁽²⁾ (Agence de l'Eau)	0,33	39,6	0,33	39,6	0,00%
Dont PPP ⁽³⁾ (SMDE24)	0,028	3,36	0,035	4,2	25,00%
Total HT		327,38		331,34	1,21%
TVA 5,5 %		18,01		18,22	1,17%
Total TTC	是是在五五	345,39		349,56	1,21%

Il y a une petite augmentation de 1,21 %, une augmentation de 4€ par foyer.

Ensuite, la qualité de l'eau, sur tous les échantillons :

- la bactériologie : 100 % des échantillons analysés étaient conformes
- sur les nitrates : 13 mg/l, le maximum étant de 50mg/l ; sur les nitrates il n'y a pas que les engrais, il y a plein de choses...

- la dureté de l'eau qui tournait autour de 27° F, là est un peu élevée : 30,30°F
- les fluorures, largement en dessous du seuil : valeur moyenne relevée : 0,04mg/l (seuil : 1,5mg/l)
- et les pesticides également; on retrouve parfois des particules sur des forages à 600 m, cela arrive à s'infiltrer et à passer : valeur maximale relevée : 0,030 μg/l (maximum 0,1 μg/l)

L'avis global sanitaire correspond aux normes bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. Le Conseil municipal doit délibérer pour confirmer qu'il a pris connaissance de ces informations.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

10- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Maire rappelle que le compteur du parking du château était marqué comme compteur forain avec un abonnement de 250 € tous les deux mois. Franck MERY a renégocié le contrat EDF pour qu'il soit dans le même cadre que tous ceux de la commune, ce qui l'a ramené à 25 € tous les deux mois.

Entre temps, il a fallu payer une mensualité supplémentaire et la déduction faite, ils remboursent 16.71 €.

Il est demandé au Conseil municipal de donner l'autorisation d'encaisser le chèque et de le mettre au crédit de la commune.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

11- REMBOURSEMENT ASSOCIATION CASTEL ANIMATIONS

La municipalité avait décidé de faire une opération 'tickets pour les enfants' à la Fête des Grenouilles, comme cela s'était pratiqué précédemment. Une fois la fête finie, les forains ont souhaité être payés de suite ; Castel Animations a fait l'avance, a fait passer une facture avec le détail des tickets donnés par les différents manèges : Mickey aventures 36 tickets à $3.00 \in$, la pêche aux canards 5 tickets à $9.00 \in$, le tir 23 tickets à $5.00 \in$ le toboggan gonflable 16 tickets à $3.00 \in$, le tir à la carabine 5 tickets à $5.00 \in$, le manège pour enfants 26 tickets à $2.50 \in$ et la chenille 23 tickets à $3.00 \in$.

Le Maire précise qu'il a reçu des courriers de remerciements par les parents pour cette opération qu'ils ont énormément appréciée.

L'accord de l'assemblée est demandé pour rembourser Castel Animations ; une convention sera signée puisque c'est une association, et la somme sera prise sur les dépenses exceptionnelles.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

12- POINT DE SITUATION DE CHATO'ROCK

Le Maire indique à l'assemblée que l'association travaille pour trouver des fonds, récupérer la TVA, des aides complémentaires afin de présenter un bilan positif.

Claire GIRY-LATERRIERE annonce qu'un compte d'appels de fonds a été créé sur internet.

Marie BELOMBO ajoute que l'association finalise ses comptes, que la commission des finances les examinera et les contrôlera quand elle en aura connaissance.

13- <u>DEMANDE D'UN PARTICULIER</u>

Le Maire informe les Conseillers municipaux de la demande de M. VITRAC, pour installer son mobil-home sur le parking de la gare et le brancher au compteur électrique. Il rappelle aussi que l'an passé, cette personne avait fait un joli don de 250 € en contrepartie du service rendu et avait également surveillé les lieux alentours et les toilettes publiques notamment. L'opération est renouvelée.

14- OPERATION ACQUISITION PANNEAUX ENTREE AGGLOMERATION EN LANGUE OCCITANE : LETTRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire annonce que le Département a écrit pour proposer d'ajouter, gratuitement, à tous les panneaux annonçant une agglomération, un panneau portant le nom de la commune en occitan.

15- CONTRAT D'ASSURANCES FLOTTE AUTOMOBILE

Le Maire explique avoir reçu le 22 juin 2021, un courrier de Groupama portant résiliation du contrat d'assurance de la flotte automobile de la commune en vertu des dispositions définies aux conditions dudit contrat, avec effet au 1^{er} janvier 2022, au motif d'un trop grand nombre de sinistres ; en fait, plusieurs communes sont confrontées à cette situation. Franck MERY a recherché les données chiffrées concernant l'assurance pour la flotte véhicules :

- cotisation annuelle du premier contrat : 1 851 € montant des sinistres entre 2019 et 2020 : 6 152.40 €
- cotisation annuelle du deuxième contrat : 2 846 € augmentation de 995 €

Il annonce avoir contacté différentes compagnies d'assurance (7) parmi lesquelles deux seulement pratiquent l'assurance pour les collectivités.

Il informe l'assemblée de la nature des sinistres : bris de glace, pneus éclatés, cabine de tracteur endommagée, des accidents (un caillou qui vole, des branches qui reviennent sur la vitre ou la portière) etc... pour un montant total de 6 152 €. Des questions sont posées sur la formation des agents utilisant le matériel de la commune, sur les conditions d'assurance proposées par les compagnies ; le Maire et Franck MERY apportent toutes les réponses.

16- REMERCIEMENTS

Je vous transmets les remerciements de :

- Joëlle pour l'attention montrée lors des obsèques de sa mère,
- Mme RAYNAUD pour le geste du Conseil municipal pour le décès de Mme RAYNAUD Alice.

17- QUESTIONS DIVERSES

- a) Le Maire annonce la **fermeture de trois classes** (GS maternelle, CM1, CM2) du fait d'une fratrie positive à la covid. Selon le protocole sanitaire en telle situation, les parents des enfants de ces classes doivent les garder à l'isolement pendant sept jours.
- b) La fête des Grenouilles: malgré les conditions sanitaires et leurs obligations, les retours sont excellents tant pour le feu d'artifice que pour le repas et la fête en elle-même. Jean-Paul DUTARD précise qu'elle revient sur sa date initiale l'année prochaine, soit le dernier weekend de juin.
- c) Le Défi sport : le trail du Castel est annulé, faute de participants, seulement 30 inscrits à ce jour, mais le trail des enfants est maintenu.

Joëlle DUVERNEUIL signale un endroit dangereux, sur la voie La Guizat et La Fauternie, et demande qu'une modification soit apportée au terrain pour améliorer la visibilité. Le Maire lui indique que la vitesse est limitée à 50 km/h sur cette route, que les panneaux l'annonçant vont être remis puisque les anciens ont été arrachés mais que l'endroit concerné par sa demande touche le domaine privé et que cela dépendra des propriétaires.

Il en profite pour informer l'assemblée de la mise en place de bordures sur la route de Boschaud pour rétrécir la route et ainsi inciter les conducteurs à ralentir.

Marie BELOMBO ajoute que le contournement par Château l'Evêque a été abandonné par le Gd Px et le Département qui ont proposé par Agonac puis Cornille mais, les usagers passent toujours par Château l'Evêque et non par le contournement.

Joëlle DUVERNEUIL demande aussi si quelque chose peut être fait contre le bruit des deux-roues (scooters) qui circulent dans la nuit avec beaucoup de bruit.

Jean-Paul DUTARD met l'accent sur les problèmes d'accueil de la mairie, de conditions de travail des agents en place et des remplacements à prévoir pour les prochains départs en retraite. Il explique que l'organisation est à revoir et donne l'exemple des autres mairies dans lesquelles tout est traité avec un rendezvous préalable. Franck MERY confirme les difficultés de travailler dans les conditions actuelles.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 21h25.